



TRANSMOUNTAIN

CORPORATION TRANS MOUNTAIN

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS
(non audité)

Trimestre et période de neuf mois clos le 30 septembre 2024

CORPORATION TRANS MOUNTAIN
ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ DU RÉSULTAT NET
(en milliers de dollars canadiens)
(non audité)

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Produits des activités ordinaires (note 2)	665 904	137 946	1 187 135	398 161
Charges				
Coûts d'exploitation liés au pipeline	79 371	50 702	168 918	139 828
Dotation aux amortissements	214 901	26 576	393 030	79 783
Salaires et avantages du personnel	43 639	29 202	118 247	78 317
Impôts autres que l'impôt sur le résultat	16 354	9 621	41 390	28 794
Frais administratifs	14 211	3 354	27 380	7 795
Perte de valeur du goodwill (note 5)	-	888 098	-	888 098
	368 476	1 007 553	748 965	1 222 615
Résultat d'exploitation	297 428	(869 607)	438 170	(824 454)
Composante liée au coût des capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	788	308 728	461 412	835 026
Charge d'intérêts, déduction faite des coûts de financement par emprunt incorporés	(389 343)	(111 384)	(845 433)	(210 813)
Autres, montant net	234	359	701	1 076
Profit (perte) de change	92	144	91	(55)
Résultat avant impôt sur le résultat	(90 801)	(671 760)	54 941	(199 220)
Produit (charge) d'impôt sur le résultat (note 3)	22 822	(53 154)	(12 685)	(169 426)
Résultat net	(67 979)	(724 914)	42 256	(368 646)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN
ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ DU RÉSULTAT GLOBAL
(en milliers de dollars canadiens)
(non audité)

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Résultat net	(67 979)	(724 914)	42 256	(368 646)
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt				
Écart de conversion	(4 416)	5 973	5 861	(384)
Prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	17	(289)	50	(868)
	(4 399)	5 684	5 911	(1 252)
Résultat global	(72 378)	(719 230)	48 167	(369 898)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN
BILAN CONSOLIDÉ RÉSUMÉ
(en milliers de dollars canadiens)
(non audité)

Aux	30 septembre 2024	31 décembre 2023
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	213 572	109 508
Débiteurs	161 492	149 122
Autres actifs courants	143 544	26 516
	518 608	285 146
Immobilisations corporelles (note 4)	36 113 594	34 427 826
Actif au titre du droit d'utilisation	47 570	54 347
Actifs réglementaires	177 607	194 171
Placements soumis à restrictions	123 897	105 428
Trésorerie soumise à restrictions	3 121	6 731
Montants différés et autres actifs	105 080	100 998
Total de l'actif	37 089 477	35 174 647
Passif et capitaux propres		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	640 964	963 360
Intérêts à payer	29 182	40 282
Passifs réglementaires	94 528	73 198
Autres passifs courants	168 958	28 255
	933 632	1 105 095
Dette (note 7)	26 195 444	24 340 314
Intérêts à payer sur la dette à long terme (note 8)	201 463	62 671
Impôt sur le résultat différé	1 136 728	1 127 098
Passifs réglementaires	126 972	111 962
Prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	60 078	57 959
Obligations locatives	48 052	49 321
Autres crédits différés	29 402	10 688
Total du passif	28 731 771	26 865 108
Capitaux propres	8 357 706	8 309 539
Total du passif et des capitaux propres	37 089 477	35 174 647

Litiges, engagements et éventualités (note 11)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

Approuvé au nom du conseil d'administration

« signé »
Dawn Farrell
Administratrice

« signé »
Brian Ferguson
Administrateur

CORPORATION TRANS MOUNTAIN
TABLEAU CONSOLIDÉ RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
(en milliers de dollars canadiens)
(non audité)

	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	clos les 30 septembre		closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Activités d'exploitation				
Résultat net	(67 979)	(724 914)	42 256	(368 646)
Éléments sans effet sur la trésorerie				
Dotation aux amortissements	214 901	26 576	393 030	79 783
Composante liée au coût des capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	(788)	(308 728)	(461 412)	(835 026)
Charge (produit) d'impôt sur le résultat différé (note 3)	(23 550)	50 409	9 288	165 327
Perte de valeur du goodwill (note 5)	-	888 098	-	888 098
Variations des éléments du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie (note 9)	202 631	23 474	386 341	68 063
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions liés aux activités d'exploitation	325 215	(45 085)	369 503	(2 401)
Activités d'investissement				
Dépenses en capital	(370 873)	(2 279 798)	(1 914 729)	(7 261 215)
Produit d'assurance	-	200	34 842	2 705
Dépenses liées aux logiciels à usage interne	(2 356)	(4 160)	(8 937)	(11 486)
Placements soumis à restrictions	(4 146)	(3 534)	(16 767)	(11 405)
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions liés aux activités d'investissement	(377 375)	(2 287 292)	(1 905 591)	(7 281 401)
Activités de financement				
Émissions de titres d'emprunt	75 000	2 275 000	1 750 000	7 165 000
Remboursement de dette	(100 000)	-	(100 000)	-
Coûts d'émission de titres d'emprunt	(51)	(2 651)	(14 711)	(9 534)
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions liés aux activités de financement	(25 051)	2 272 349	1 635 289	7 155 466
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et sur la trésorerie soumise à restrictions	(1 234)	1 261	1 253	114
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions	(78 445)	(58 767)	100 454	(128 222)
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions à l'ouverture	295 138	171 547	116 239	241 002
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions à la clôture	216 693	112 780	216 693	112 780
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	293 931	170 627	109 508	162 488
Trésorerie soumise à restrictions à l'ouverture	1 207	920	6 731	78 514
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions à l'ouverture	295 138	171 547	116 239	241 002
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	213 572	111 799	213 572	111 799
Trésorerie soumise à restrictions à la clôture	3 121	981	3 121	981
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions à la clôture	216 693	112 780	216 693	112 780

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN
ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ DES CAPITAUX PROPRES
(en milliers de dollars canadiens)
(non audité)

	Capital- actions	Capital apporté supplé- mentaire	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2023	2 064 150	5 350 500	880 056	14 833	8 309 539
Résultat net	-	-	42 256	-	42 256
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	-	-	-	5 911	5 911
Solde au 30 septembre 2024	2 064 150	5 350 500	922 312	20 744	8 357 706
Solde au 31 décembre 2022	2 064 150	5 350 500	1 088 469	35 923	8 539 042
Résultat net	-	-	(368 646)	-	(368 646)
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	-	-	-	(1 252)	(1 252)
Solde au 30 septembre 2023	2 064 150	5 350 500	719 823	34 671	8 169 144

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN

NOTES ANNEXES

1. Généralités

La Corporation Trans Mountain (la « Corporation » ou la « CTM ») est une société d'État fédérale, constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 28 mai 2018. La CTM est une propriété exclusive de Financière Canada TMP Ltée (« Financière TMP »), laquelle est une propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »). La CDEV est une propriété exclusive de Sa Majesté le Roi du chef du Canada et est une société d'État mandataire. La CTM est assujettie aux dispositions de la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La CTM est une société d'État non-mandataire, ce qui lui permet d'emprunter auprès de parties autres que le gouvernement du Canada.

La CTM exerce ses activités par l'intermédiaire de quatre entités : Trans Mountain Pipeline Limited Partnership (« TMP LP ») et sa propriété exclusive Trans Mountain Pipeline (Puget Sound) LLC (« Puget »), Trans Mountain Pipeline ULC (« TMP ULC ») et Trans Mountain Canada Inc. (« TMCI »). Ensemble, ces entités sont propriétaires et exploitants du pipeline Trans Mountain (le « TMPL ») et du pipeline Puget (le « pipeline Puget »). Le TMPL est en exploitation depuis 1953 et il achemine du pétrole brut et du pétrole raffiné d'Edmonton, en Alberta, à Burnaby, en Colombie-Britannique. Le 1^{er} mai 2024, Trans Mountain a commencé l'exploitation commerciale du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (le « PARTM »), ce qui a fait passer la capacité du TMPL d'environ 300 000 b/j à environ 890 000 b/j. Collectivement, le pipeline nouvellement construit et le pipeline initial font partie du réseau pipelinier élargi (le « réseau élargi »). Puget est propriétaire du pipeline Puget, qui se raccorde au TMPL à la frontière internationale près de Sumas, en Colombie-Britannique, et achemine du pétrole brut aux raffineries de l'État de Washington. TMP ULC est le commandité de TMP LP, et TMCI emploie le personnel qui gère et exploite les pipelines et les actifs connexes. Les présents états financiers consolidés résumés tiennent compte des résultats d'exploitation de la CTM et de ses entités en propriété exclusive, notamment la fiducie de remise en état du pipeline Trans Mountain qui est consolidée avec la Corporation.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés résumés ci-joints sont dressés conformément aux PCGR des États-Unis présentés dans l'Accounting Standards Codification du Financial Accounting Standards Board (l'« ACS »). La CTM est d'avis que les PCGR des États-Unis offrent une meilleure comparabilité avec ses homologues du secteur et rendent le mieux compte des effets économiques des mesures prises par les organismes de réglementation visant ses activités d'exploitation. Dans la préparation des présents états financiers consolidés résumés conformément aux PCGR des États-Unis, tous les éléments intragroupe ont été éliminés à la consolidation.

Le 29 avril 2022, la CTM a conclu une convention de crédit avec un consortium de prêteurs (la « convention de crédit consortiale »), laquelle, au 31 décembre 2023, comportait deux facilités dont le crédit disponible combiné totalisait 18 G\$ et venait à échéance le 24 mars 2025. À la date à laquelle la publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été permise, un financement supplémentaire était requis, ce qui a donné lieu à une incertitude significative qui a jeté un doute important sur la capacité de la CTM à poursuivre ses activités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Par la suite, cette incertitude significative a été résolue avec la mise en exploitation commerciale du réseau élargi le 1^{er} mai 2024, l'augmentation et la prolongation de la convention de crédit consortiale le 17 mai 2024, qui reporte la date d'échéance au 31 août 2026, et la prolongation de la convention de crédit avec Financière TMP le 27 juin 2024, qui reporte la date d'échéance au 29 août 2027. Ces changements devraient fournir suffisamment de fonds à la CTM pour respecter ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. Se reporter à la note 7 pour des précisions sur la dette.

De l'avis de la direction, tous les ajustements jugés nécessaires pour la présentation fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés résumés. Les résultats intermédiaires de la Corporation pourraient ne pas être indicatifs des résultats annuels. De plus, les résultats de la période comparative diffèrent des résultats de la période considérée en raison de la mise en exploitation commerciale du réseau élargi pour lequel des ententes de transport faisant l'objet d'engagements contractuels ont été conclues, de l'augmentation des tarifs et de la détermination des droits. Ces états financiers consolidés résumés doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces états financiers consolidés résumés ont été dressés selon les mêmes principales méthodes comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les montants sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de l'ensemble des activités de la Corporation, hormis Puget dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN

NOTES ANNEXES

1. Généralités (suite)

Mode de présentation (suite)

La CTM exploite un seul secteur opérationnel, au niveau duquel le principal décideur opérationnel examine les résultats d'exploitation afin d'évaluer le rendement financier et de prendre les décisions en matière d'attribution des ressources.

Les présents états financiers consolidés résumés ont été autorisés par le conseil d'administration le 6 novembre 2024. Des événements postérieurs à la date de clôture ont été évalués entre le 30 septembre 2024 et la date de publication des états financiers consolidés résumés, soit le 6 novembre 2024. Aucun événement postérieur à la date de clôture ne nécessiterait d'ajustement des états financiers consolidés résumés et des informations connexes.

2. Produits

Désagrégation des produits des activités ordinaires

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires désagrégés en fonction de leur source et de leur type :

	Trimestres clos		Périodes de neuf mois closes	
	les 30 septembre	les 30 septembre	les 30 septembre	les 30 septembre
	2024	2023	2024	2023
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>				
Transport				
Services garantis ^{a)}	600 966	-	902 471	-
Services tarifés ^{b)}	53 041	125 755	251 013	359 912
Ajustement réglementaire ^{c)}	(4 178)	(6 194)	(13 181)	(16 628)
	649 829	119 561	1 140 303	343 284
Contrats de location	15 395	17 761	44 779	53 005
Autres	680	624	2 053	1 872
Total des produits des activités ordinaires	665 904	137 946	1 187 135	398 161

- Les services garantis comprennent les contrats de service garantis non résiliables conclus avec des clients, qui sont assortis d'éléments relatifs à un engagement de volume minimal et d'un prix fixe. Ceux-ci ont commencé le 1^{er} mai 2024 avec la mise en exploitation commerciale du réseau élargi. Les montants ne tiennent pas compte de l'élément variable des droits lié aux contrats de service garantis, qui est présenté dans les services tarifés.
- Les services tarifés comprennent l'élément variable des droits lié aux contrats de service garantis et les contreparties des services de transport non souscrits, y compris les services de transport avant la mise en exploitation commerciale du réseau élargi le 1^{er} mai 2024.
- Des ajustements réglementaires sont apportés pour tenir compte des écarts entre les produits tirés du transport comptabilisés conformément aux ententes de tarification ou aux ententes de transport approuvées par la Régie de l'énergie du Canada (la « Régie »), et les droits découlant du TMPL réellement encaissés.

Soldes contractuels

Les passifs sur contrat découlent de différences temporaires entre la comptabilisation des produits, la facturation et les encaissements; ils représentent les paiements reçus au titre des obligations de prestation qui n'ont pas encore été remplies. Les passifs sur contrat se rapportent principalement aux droits de rattrapage, aux paiements anticipés et aux produits différés pour les contrats de service garantis en place dans le cadre du réseau élargi. Les passifs sur contrat comprennent aussi des améliorations aux immobilisations payées d'avance par certains clients, généralement dans le cadre des activités à tarifs non réglementés de la Corporation, qui sont comptabilisées par la suite à titre de produits selon le mode linéaire sur la durée initiale des contrats de clients connexes.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN NOTES ANNEXES

2. Produits (suite)

Soldes contractuels (suite)

Le tableau suivant présente les variations des passifs sur contrat :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>				
Solde d'ouverture	125 409	4 324	3 778	3 991
Entrées	86 678	-	258 297	881
Virement aux produits	(67 288)	(273)	(117 276)	(821)
Solde de clôture	144 799	4 051	144 799	4 051

Le tableau suivant présente les soldes des passifs sur contrat au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

	30 septembre 2024	31 décembre 2023
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Autres passifs courants	141 393	213
Autres crédits différés	3 406	3 565
Total des passifs sur contrat	144 799	3 778

Produits attribués aux obligations de prestation restantes

Le tableau suivant présente les produits estimatifs liés aux obligations de prestation restantes pour les produits contractuels non encore comptabilisés au 30 septembre 2024, qui seront facturés ou transférés depuis les passifs sur contrat, comme il est indiqué ci-dessus, et comptabilisés dans les périodes ultérieures.

Année	Produits estimatifs
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	
Reste de 2024	728 905
2025	2 513 794
2026	2 559 327
2027	2 623 307
2028	2 696 136
Par la suite	49 391 143
Total	60 512 612

Les produits faisant l'objet d'engagements contractuels se composent principalement de contrats de service garantis, lesquels sont assortis d'obligations de paiement relatives à un engagement de volume minimal. Les produits réels comptabilisés à l'égard de ces contrats de clients peuvent varier en fonction des services fournis. Les produits faisant l'objet d'engagements contractuels aux fins de présentation dans le tableau ci-dessus se limitent de manière générale aux produits minimaux faisant l'objet d'un engagement aux termes de ces contrats de clients. L'élément variable des droits lié aux contrats de service garantis et les contreparties des services de transport non souscrits sont exclus des montants ci-dessus jusqu'à ce que les volumes et les droits réels soient déterminés.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN NOTES ANNEXES

3. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt incluse dans les états financiers consolidés résumés s'établit comme suit :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>				
Charge d'impôt sur le résultat exigible	728	2 745	3 397	4 099
Charge (produit) d'impôt sur le résultat différé	(23 550)	50 409	9 288	165 327
Total de la charge (du produit) d'impôt sur le résultat	(22 822)	53 154	12 685	169 426
Taux d'imposition effectif	25,13 %	(7,91 %)	23,09 %	(85,04 %)

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, les taux d'imposition effectifs étaient différents du taux de 24,67 % prévu par la loi en raison de l'incidence des écarts par rapport au taux d'imposition à l'étranger.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023, les taux d'imposition effectifs étaient différents du taux de 24,67 % prévu par la loi en raison de la dépréciation du goodwill non déductible comptabilisée au troisième trimestre de 2023. Se reporter à la note 5 pour en savoir plus sur le goodwill. Normalisés pour tenir compte de l'incidence de la dépréciation du goodwill, les taux d'imposition effectifs du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023 correspondaient approximativement au taux d'imposition prévu par la loi de 24,67 %.

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'établissaient comme suit :

	Durée de vie utile (en années)	30 septembre 2024		31 décembre 2023	
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>					
Pipelines	30-64	27 870 796		1 291 257	
Réservoirs et matériel de station	5-51	8 292 746		1 947 116	
Autres	5-40	306 582		43 545	
Cumul des amortissements et de l'épuisement		(915 527)		(541 931)	
		35 554 597		2 739 987	
Travaux de construction en cours		229 357		31 377 794	
Terrain		329 640		310 045	
Immobilisations corporelles		36 113 594		34 427 826	

Le 1^{er} mai 2024, à la mise en exploitation commerciale du réseau élargi, les immobilisations liées au PARTM ont été transférées des « Travaux de construction en cours » à leur catégorie respective d'immobilisations corporelles, ce qui a entraîné la dotation aux amortissements et la cessation de la capitalisation de la provision pour fonds utilisés pendant la construction (« PFUPC »). La PFUPC est inscrite à l'actif selon l'approbation de l'organisme de réglementation, et comprend une composante passif, qui est incluse dans les coûts de financement par emprunts incorporés à titre de réduction de la charge d'intérêts, et une composante coût des capitaux propres, qui est comptabilisée dans les autres produits au poste « Composante liée au coût des capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction » à l'état consolidé résumé du résultat net.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN NOTES ANNEXES

4. Immobilisations corporelles (suite)

Des coûts de construction continuent d'être engagés pour le PARTM relativement aux travaux de nettoyage, de remise en état, de construction routière et de génie civil qu'il reste à faire. Les travaux de construction en cours liés au PARTM s'élevaient à 118,4 M\$ au 30 septembre 2024, comparativement à 31,3 G\$ au 31 décembre 2023, et les travaux de construction en cours liés aux dépenses en capital du réseau de pipelines existant s'élevaient à 110,9 M\$ au 30 septembre 2024, comparativement à 65,0 M\$ au 31 décembre 2023.

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles s'élevait respectivement à 212,7 M\$ et à 387,1 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, comparativement à 25,3 M\$ et à 76,2 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023.

Les coûts de financement par emprunt incorporés imputés aux immobilisations corporelles totalisaient respectivement 0,7 M\$ et 326,8 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, comparativement à 218,5 M\$ et à 590,9 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023.

5. Goodwill

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023, une perte de valeur du goodwill de 888,1 M\$ a été comptabilisée sur la valeur comptable totale du goodwill. Le goodwill était auparavant lié à l'acquisition du TMPL et du pipeline Puget, le 31 août 2018. En raison des facteurs importants liés à la mise en service du PARTM, notamment d'une hausse du coût du capital découlant de l'augmentation des taux d'intérêt au Canada, la direction a réalisé un test de dépréciation au 30 septembre 2023. Le test de dépréciation était particulièrement sensible aux variations des taux d'actualisation qui ont eu une incidence sur la juste valeur de l'unité d'exploitation au 30 septembre 2023. La juste valeur de l'unité d'exploitation a été estimée à l'aide d'une méthode par le résultat en fonction des flux de trésorerie actualisés à un taux d'actualisation de 8,25 %. L'estimation de la juste valeur a nécessité le recours à des données d'entrée non observables importantes, y compris des hypothèses visant le taux d'actualisation, le moment et le coût d'achèvement du PARTM, les droits conformes à la méthodologie de détermination des droits approuvée par la Régie et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie seront réinvestis à la fin des contrats à terme du PARTM initiaux; par conséquent, la juste valeur était représentative d'une évaluation de niveau 3.

6. Prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Les composantes du coût net des prestations pour les régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi (les « régimes d'APE ») sont présentées ci-dessous :

	Trimestres clos les 30 septembre				Périodes de neuf mois closes les 30 septembre			
	Régimes de retraite		Régimes d'APE		Régimes de retraite		Régimes d'APE	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>								
Coût des services rendus ^{a)}	3 067	2 345	94	83	9 200	7 037	283	249
Autres composantes du coût net des prestations ^{b)} :								
Coût financier	3 290	3 211	174	178	9 870	9 635	522	533
Rendement attendu des actifs des régimes	(3 720)	(3 363)	-	-	(11 159)	(10 091)	-	-
Amortissement du coût des services passés	81	81	-	-	244	244	-	-
Amortissement du gain actuariel net	-	(370)	(59)	(96)	-	(1 110)	(178)	(287)
Total du coût net des prestations	2 718	1 904	209	165	8 155	5 715	627	495

a) Montants inclus au poste « Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé résumé du résultat net.

b) Montants inclus au poste « Autres, montant net » dans l'état consolidé résumé du résultat net.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN NOTES ANNEXES

7. Dette

La valeur comptable de la dette incluse dans les états financiers consolidés résumés s'établit comme suit :

	30 septembre 2024	31 décembre 2023
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Facilité consortiale	17 740 000	16 090 000
Convention de crédit avec la société mère		
Facilité d'acquisition	2 506 350	2 506 350
Facilité de construction	5 949 094	5 743 964
Total de la dette	26 195 444	24 340 314

Convention de crédit avec un consortium de prêteurs

La CTM a conclu une convention de crédit conforme aux Principes de l'Équateur 4 avec un consortium de prêteurs (la « convention de crédit consortiale ») datée du 29 avril 2022 et modifiée le 17 mai 2024, qui comprend deux facilités renouvelables de premier rang, une facilité consortiale de 18,9 G\$ (la « facilité consortiale ») et une facilité de lettres de crédit de 100 M\$ (la « facilité de lettres de crédit »), pour un crédit disponible combiné de 19,0 G\$ aux termes des deux facilités. Les Principes de l'Équateur 4 sont un référentiel de gestion des risques adopté par les institutions financières pour déterminer, évaluer et gérer les risques environnementaux et sociaux des grands projets d'infrastructure.

La convention de crédit consortiale vient à échéance le 31 août 2026, et les facilités comprennent une garantie fournie par le gouvernement du Canada, qui a été augmentée parallèlement aux hausses de la convention de crédit consortiale. Se reporter à la note 8 pour plus d'informations sur la garantie et les frais associés. Il n'y a pas de clauses restrictives de nature financière.

Les emprunts aux termes de la facilité consortiale portent intérêt au taux préférentiel canadien ou au taux des opérations de pension à un jour (« CORRA ») majoré des marges applicables et des commissions d'engagement. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, le taux d'intérêt effectif était respectivement de 6,1 % et de 6,4 %. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023, le taux d'intérêt effectif était respectivement de 6,6 % et de 6,0 %.

Aux termes de la facilité de lettres de crédit, au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, la CTM avait des lettres de crédit émises et en cours de 73,4 M\$ et de 69,3 M\$, respectivement. La convention de crédit consortiale permet à la CTM de choisir de réaffecter le crédit disponible aux termes de la facilité de lettres de crédit à la facilité consortiale.

Convention de crédit avec la société mère

La CTM a conclu une convention de crédit avec Financière TMP datée du 29 août 2018 et modifiée le 27 juin 2024 (la « convention de crédit »), qui comprend une « facilité d'acquisition », une facilité d'emprunt à terme non renouvelable, et une « facilité de crédit de construction », une facilité d'emprunt qui était utilisée pour financer la construction du PARTM jusqu'au 18 février 2022.

Les facilités aux termes de la convention de crédit portent intérêt à un taux de 5 % sur les montants prélevés et viennent à échéance à la date d'échéance ou à la date de réalisation de certains changements de propriété, selon la première éventualité. Le 27 juin 2024, la date d'échéance a été reportée du 29 août 2025 au 29 août 2027. Les intérêts engagés aux termes de la convention de crédit sont payés en nature et ajoutés semestriellement au capital de la facilité de crédit de construction. Aucun autre prélèvement en trésorerie n'est autorisé et il n'y a pas de clauses restrictives de nature financière. Se reporter à la note 8 pour des précisions sur les transactions entre parties liées.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN NOTES ANNEXES

7. Dette (suite)

Convention de crédit avec la société mère (suite)

En outre, TMP LP détient une convention de marge de crédit de 550,0 M\$ avec Financière TMP datée du 25 mars 2019 et modifiée le 27 octobre 2023 (la « marge de crédit liée à la capacité financière »), qui est conçue pour satisfaire aux exigences en matière de capacité financière imposées par la Régie. La marge de crédit liée à la capacité financière vient à échéance cinq ans après la date de l'avance ou plus tard si elle a été prolongée aux termes de l'entente et elle porte intérêt au taux de 5 % sur les montants prélevés et comporte une commission d'engagement de 0,3 % sur la tranche non avancée. Il n'y a pas de clauses restrictives de nature financière aux termes de la marge de crédit liée à la capacité financière, et, au 30 septembre 2024 ainsi qu'au 31 décembre 2023, aucun prélèvement n'avait été effectué.

8. Transactions entre parties liées

La Corporation est liée au titre de la propriété commune à l'ensemble des ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral du Canada. La Corporation peut conclure des transactions avec certaines de ces entités dans le cours normal des activités.

Financement par la société mère

La CTM a engagé des intérêts sur la dette contractée auprès de Financière TMP qui sont ajoutés semestriellement à la facilité de crédit de construction. Se reporter à la note 7 pour de l'information complémentaire sur les conventions de crédit. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, la CTM a engagé respectivement 106,6 M\$ et 312,6 M\$ au titre des intérêts et des commissions d'engagement sur la dette contractée auprès de Financière TMP. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023, la CTM a engagé respectivement 101,8 M\$ et 297,2 M\$ au titre des intérêts et des commissions d'engagement sur la dette contractée auprès de Financière TMP. Au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, les intérêts à payer à Financière TMP qui n'avaient pas encore été payés en nature s'établissaient respectivement à 106,3 M\$ et à néant et étaient comptabilisés au poste « Intérêts à payer sur la dette à long terme ».

Garantie fournie par le gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada a fourni à la CTM une garantie relativement à sa convention de crédit consortiale (se reporter à la note 7) en échange d'une commission, qui est comptabilisée à un taux fixe en fonction du solde impayé aux termes de la convention de crédit consortiale. Avant le 24 mars 2023, la commission de garantie était de 5 % par année déduction faite du taux d'intérêt moyen pondéré quotidien annuel payable par la CTM conformément à la convention de crédit consortiale. La garantie fournie a augmenté parallèlement à la hausse de la convention de crédit consortiale le 17 mai 2024.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, la CTM a engagé respectivement 11,2 M\$ et 32,5 M\$ au titre de la commission de garantie. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023, la CTM a engagé respectivement 8,5 M\$ et 16,1 M\$ au titre de la commission de garantie. La commission de garantie est incluse dans la charge d'intérêts. En plus de la modification apportée à la convention de crédit consortiale, la date d'échéance de la commission de garantie à payer a été reportée au 31 août 2027 ou en cas de défaut de paiement. Au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, la commission de garantie à payer s'établissait respectivement à 95,2 M\$ et à 62,7 M\$, et elle était comptabilisée au poste « Intérêts à payer sur la dette à long terme ».

CORPORATION TRANS MOUNTAIN NOTES ANNEXES

9. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Le tableau ci-après montre les variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation.

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
	30 septembre		closes les	
	2024	2023	2024	2023
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Diminution (augmentation)			
Débiteurs	23 025	10 455	(47 138)	24 720
Montants différés et autres actifs	13 725	(1 678)	(101 710)	(11 828)
Actifs réglementaires	18 753	(12 474)	47 840	(47 308)
Créditeurs et charges à payer	13 222	(19 400)	53 155	25 552
Intérêts à payer	109 685	41 805	266 365	89 616
Prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	221	1 406	872	(804)
Passifs réglementaires	8 388	1 382	34 638	(11 146)
Obligations locatives	(225)	1 042	(3 484)	271
Autres passifs et crédits différés	15 837	936	135 803	(1 010)
Total	202 631	23 474	386 341	68 063

10. Gestion des risques et instruments financiers

Risque de crédit

La Corporation est exposée au risque de crédit à l'égard de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de la trésorerie soumise à restrictions ainsi que des débiteurs, soit le risque qu'un client ou une autre contrepartie manque à une obligation ou ne règle pas un passif, ce qui donnerait ainsi lieu à une perte financière pour la Corporation.

La majorité des clients de la Corporation exercent leurs activités dans les secteurs de l'exploration et de la mise en valeur du pétrole, de la commercialisation de l'énergie ou des carburants de transport. Il existe un risque de volatilité des cours des produits énergétiques et d'instabilité économique ou d'autres risques de crédit susceptibles de toucher ces secteurs d'activité et d'affecter la capacité des clients de régler ces services. L'exposition de la Corporation au risque de crédit est limitée, celle-ci exigeant des expéditeurs qui ne maintiennent pas une notation de crédit préalable ou une situation financière jugée acceptable de fournir des garanties appropriées, généralement sous forme de garanties de parties solvables ou de lettres de crédit d'institutions financières bien notées, ou un paiement anticipé pour les services. Au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023, aucun débiteur important n'était en souffrance et aucune perte de crédit n'était comptabilisée.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et la trésorerie soumise à restrictions sont conservés auprès d'importantes institutions financières ayant une notation de A-, A3, A (basse) ou mieux, ce qui réduit au minimum le risque de défaut des contreparties.

Transactions en monnaies étrangères et conversion

La Corporation est exposée au risque de change attribuable aux écarts de conversion liés aux transactions libellées en monnaies étrangères découlant des variations des cours de change entre la monnaie fonctionnelle d'une entité et la monnaie dans laquelle est libellée la transaction. Les profits et pertes de change réalisés et latents liés à ces transactions sont inscrits dans le profit ou la perte de change à l'état consolidé résumé du résultat net. La direction ne croit pas que l'exposition aux transactions en monnaies étrangères soit importante.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN NOTES ANNEXES

10. Gestion des risques et instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Corporation ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières, notamment ses engagements, à leur échéance. La Corporation gère le risque de liquidité en s'assurant d'avoir accès à des fonds suffisants pour respecter ses obligations. Elle établit des prévisions de ses besoins de trésorerie pour s'assurer de disposer des fonds requis pour régler ses passifs financiers à leur échéance. Les principales sources de trésorerie et de financement sont les fonds provenant des activités d'exploitation et l'émission de titres d'emprunt. Se reporter à la note 7 pour des précisions sur la dette.

Risque de taux d'intérêt

La Corporation est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses emprunts en cours. La Corporation gère le risque de taux d'intérêt en détenant des emprunts à taux fixe et à taux variable. Les emprunts en vertu de la convention de crédit avec la société mère de la CTM sont fixés à un taux de 5 %. Les emprunts aux termes de la convention de crédit consortiale portent intérêt à des taux variables et comportent une commission de garantie à taux fixe connexe. Les taux d'intérêt variables sont fondés sur le taux CORRA ou le taux préférentiel majoré des marges applicables. Des variations significatives de ces taux peuvent avoir une incidence importante sur les résultats financiers et les flux de trésorerie de la Corporation.

Expéditeurs importants

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, six clients représentaient chacun de 10 % à 21 % du total des produits des activités ordinaires et cinq clients représentaient chacun de 11 % à 17 %, respectivement. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023, six clients représentaient chacun de 12 % à 20 % du total des produits des activités ordinaires. Les contrats garantis relativement au réseau élargi représentent environ 80 % de la capacité du réseau et sont détenus par 10 clients.

11. Litiges, engagements et éventualités

Actions en justice

La Corporation est sujette à diverses procédures judiciaires, réglementaires et autres dans le cours normal de ses activités. Même s'il est impossible de prédire avec certitude l'issue définitive de ces procédures, la direction est d'avis qu'elles n'auront pas d'incidence significative sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Corporation. Aucun montant n'avait été comptabilisé au titre d'actions en justice en cours au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023.

Litige visant le PARTM

En 2021, à la suite de la résiliation par la Corporation du contrat de construction générale (le « contrat ») conclu avec l'entrepreneur général en construction à l'égard des tronçons 1, 4B et 6 (l'« EGC »), l'EGC a remis à la Corporation un avis de litige relativement à des montants qu'il prétendait être impayés aux termes du contrat. Par la suite, la Corporation a entamé des discussions avec l'EGC et a accepté de payer pour certains travaux qui avaient été réalisés. Toutefois, la Corporation a informé l'EGC qu'elle avait droit au remboursement des frais occasionnés par la résiliation. En 2022, la Corporation a remis un avis de litige à l'EGC. Les discussions entre les parties se poursuivent. Les deux parties ont formellement échangé leurs positions juridiques et ont conclu un accord de statu quo. Le montant du règlement final ne peut être raisonnablement estimé pour le moment.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN NOTES ANNEXES

11. Litiges, engagements et éventualités (suite)

Engagements

La Corporation a les obligations contractuelles suivantes au 30 septembre 2024 :

	Reste de 2024	De 2025 à 2028	Par la suite	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>				
Capital	6 822	-	-	6 822
Exploitation	19 564	294 242	890 027	1 203 833
Total	26 386	294 242	890 027	1 210 655

Engagements en capital

Les engagements en capital sont généralement constitués d'engagements irrévocables liés principalement aux travaux restants dans le cadre du PARTM.

Engagements au titre de l'exploitation

Les engagements au titre de l'exploitation se rapportent principalement à des engagements visant à fournir du financement pour soutenir les communautés autochtones et les collectivités locales, à des paiements à la province de la Colombie-Britannique (la « province »), à des engagements à l'égard de l'électricité et d'autres services. Les dépenses liées à ces engagements au titre de l'exploitation sont comptabilisées au poste « Coûts d'exploitation liés au pipeline » à mesure qu'elles sont engagées. Certains engagements comprennent une estimation des augmentations de l'indice des prix à la consommation.

Afin de respecter les conditions pour exercer ses activités en Colombie-Britannique, la Corporation s'est engagée à effectuer des paiements à long terme à la province sur une période initiale de 20 ans. Les paiements comprennent un montant garanti annuel de 25 M\$ et un montant variable fondé sur les produits tirés du volume au comptant, jusqu'à concurrence d'un paiement combiné maximal de 50 M\$ par année. Les paiements futurs présentés dans le tableau ci-dessus représentent les montants minimaux garantis.

Produit d'assurance en cas d'inondation

En 2021, d'importantes inondations en Colombie-Britannique et dans l'État de Washington ont entraîné des pertes financières, y compris des dommages aux actifs de la CTM et des retards dans les travaux du PARTM. La Corporation a comptabilisé un produit d'assurance total de 88,0 M\$ depuis l'événement initial en 2021. Le produit d'assurance à recevoir au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023 s'élevait respectivement à néant et à 54,4 M\$. Bien que certaines réclamations comprises dans les montants comptabilisés aient fait l'objet d'un règlement définitif, il reste une réclamation pour laquelle le produit comptabilisé représente le règlement provisoire. Le montant et le moment de tout produit d'assurance futur des réclamations en cours ne peuvent être raisonnablement estimés.